

## Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 110<sup>e</sup> session les 8 et 9 juillet 2020, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo.

Le Conseil permanent a observé une minute de silence à la mémoire du Président de la République du Burundi, S.E. M. Pierre Nkurunziza, décédé le 8 juin 2020, et du Premier ministre de la République de Côte d'Ivoire, S.E. M. Amadou Gon Coulibaly, disparu le 8 juillet. Il a également rendu hommage au grand artiste M. Manu Dibango, décédé le 24 mars 2020.

En raison des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, la séance s'est tenue en ligne. Tenant compte de ce contexte, le Conseil permanent a, dès l'entame de ses travaux, adopté une résolution portant sur la validité de ses sessions et des réunions de ses commissions et groupes de travail tenues par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication durant cette période particulière.

### **CPF-110/2020/D1115 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 110<sup>e</sup> session du CPF sont adoptés.

### **CPF-110/2020/D1116 : Rapports des 108<sup>e</sup> et 109<sup>e</sup> sessions du CPF**

Le Conseil permanent adopte les rapports de ses 108<sup>e</sup> et 109<sup>e</sup> sessions, tenues respectivement le 29 octobre 2019, à Monaco, et le 22 janvier 2020, en session extraordinaire, à Paris.

### **CPF-110/2020/D1117 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

À la suite du rapport présenté par la Secrétaire générale qu'il salue, le Conseil permanent apporte son plein soutien à son plaidoyer en faveur d'un multilatéralisme fort et solidaire, en particulier dans le cadre de crises mondiales, comme la crise sanitaire de la Covid-19 qui a révélé la communauté de destin des nations et l'interdépendance des États. En adressant ses condoléances pour les victimes de cette pandémie, il exhorte la communauté internationale à unir ses efforts pour répondre à l'urgence sanitaire créée par cette première crise véritablement mondiale et globale de l'histoire. Il salue à cette occasion les initiatives visant à instituer un moratoire sur la dette de certains pays, notamment d'Afrique francophone, ainsi que l'action menée par la France et la Tunisie qui a permis l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution appelant à la cessation des hostilités pendant cette crise.

Le Conseil permanent affirme que la crise sanitaire et ses conséquences humaines, sociales et économiques doivent être l'occasion d'une réflexion globale sur le multilatéralisme afin de rénover, de redynamiser et de rendre plus efficace ce cadre de gouvernance mondiale, qui fait l'objet de nombreuses remises en cause. Souhaitant que la Francophonie soit un acteur essentiel de cette transformation du multilatéralisme, il se réjouit de ce que l'OIF incarne déjà cette ambition d'une coopération internationale forte, fondée sur l'égalité et la complémentarité entre ses membres, la solidarité, la recherche de solutions collectives pour relever les défis communs et la volonté d'être utile aux populations.

S'agissant de la situation politique et sécuritaire dans l'espace francophone, le Conseil permanent soutient le plaidoyer et les actions menés au service des droits, des libertés, de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone. Il réitère sa ferme condamnation de l'extrémisme violent et des actes terroristes, et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays qui en sont victimes. Il exprime en particulier sa vive préoccupation face à la dégradation continue de la situation sécuritaire au Sahel et soutient les efforts régionaux et internationaux menés pour répondre à ce défi, comme ceux déployés dans le cadre des Sommets de Pau et de Nouakchott, auxquels la Secrétaire générale a pris part.

Le Conseil permanent appelle l'ensemble des pays et régions de l'espace francophone en proie à des difficultés à les surmonter par le dialogue et à œuvrer résolument au retour à la stabilité. Il est particulièrement préoccupé par les derniers développements politiques et sécuritaires au Mali et appelle les protagonistes à tout mettre en œuvre pour sortir de la crise actuelle. Il exprime également ses préoccupations face à la situation politique et économique qui prévaut au Liban ainsi qu'en Haïti, et appelle l'OIF à accompagner ces pays dans la recherche de solutions de sortie de crise.

En ce qui concerne le Burundi, le Conseil permanent salue la tenue des élections présidentielle, législatives et communales du 20 mai 2020. À la lumière des récentes évolutions enregistrées, toutes les délégations qui se sont exprimées ont accueilli favorablement la demande formulée en séance par le Burundi d'examiner la levée des mesures dont ce pays fait l'objet depuis le 3 juillet 2015. La 97<sup>e</sup> session du CPF avait ensuite décidé, « *en vertu des dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, de prononcer la suspension de la coopération multilatérale francophone en faveur de la République du Burundi, à l'exception des programmes qui bénéficient directement aux populations civiles et de ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie* ». Dans un souci de respect de la procédure, le Conseil permanent demande à la Commission politique d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion en vue de la présentation d'une résolution lors de la prochaine session du CPF.

Le Conseil permanent soutient l'accompagnement des processus électoraux déployé par l'OIF et adresse ses vœux aux pays de l'espace francophone qui préparent des échéances majeures en 2020, en souhaitant que ces scrutins contribuent au renforcement de la démocratie dans les pays concernés.

Le Conseil permanent prend note et salue le projet de la Secrétaire générale de marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, adoptée le 3 novembre 2000, en organisant prochainement plusieurs rencontres de haut niveau.

Sur le plan économique, le Conseil permanent partage les vives préoccupations ainsi que l'analyse présentées par la Secrétaire générale quant aux conséquences de la Covid-19. En félicitant l'OIF pour la mise en place d'un outil de veille sur les impacts économiques de la pandémie dans l'espace francophone, il réitère l'urgence d'une réponse multilatérale pour amortir le choc économique et social, améliorer la capacité de résilience des pays et protéger les populations vulnérables, notamment en Afrique. Il fait siennes les conclusions de la Commission économique s'agissant de l'actualisation de la Stratégie économique pour la Francophonie, qui devra nécessairement prendre en compte l'accélération de la transformation numérique et le creusement des inégalités révélés par la crise sanitaire.

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'APF, qui s'est joint au plaidoyer, dans lequel l'Assemblée est pleinement engagée, pour une lutte concertée contre la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences. Le secrétaire général parlementaire a en outre exprimé son plein appui à la mise en place d'une alliance francophone pour l'éducation, dont il a été débattu au sein du Conseil de coopération, et réitéré que

l'éducation constitue le fondement et le levier du développement et de la stabilité des États.

**CPF-110/2020/D1118 : Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie**

Le Conseil permanent souligne la pertinence de la réflexion engagée par la Secrétaire générale dans la perspective du cinquantenaire de la Francophonie et que la crise du multilatéralisme, accentuée par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences, rend encore plus opportune. Il réitère son attachement aux fondamentaux de la Francophonie, à savoir la langue française, la gouvernance démocratique et une coopération multilatérale fondée sur la valeur ajoutée de l'Organisation. En soulignant le rôle majeur des groupes des ambassadeurs francophones (GAF) pour promouvoir les valeurs et les positions communes de la Francophonie au sein des organisations internationales, il appelle à renforcer ces regroupements et salue, à cet égard, le projet de création d'une application numérique pour les GAF.

Le Conseil permanent fait siennes les conclusions auxquelles les dernières réunions du Groupe de réflexion sont parvenues et attend avec intérêt la poursuite des travaux autour, notamment, des modalités d'adhésion à l'OIF, du statut des représentants personnels, de la question des arriérés des contributions statutaires, de l'avenir des Jeux de la Francophonie, de la visibilité et de la notoriété de la marque « Francophonie » – incluant la question de la labellisation –, ou encore des réseaux institutionnels.

**CPF-110/2020/D1119 : Points d'information**

Le Conseil permanent a pris connaissance de la poursuite de l'exercice de suivi des engagements inscrits dans la Déclaration et les résolutions du Sommet d'Erevan, ainsi que des initiatives engagées dans ce cadre par l'Arménie, s'agissant notamment de la résolution sur la prévention du génocide adoptée au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, d'un projet de résolution sur le Vivre ensemble dans le contexte de la Covid-19 et de l'après pandémie qui sera proposé pour adoption à la prochaine session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ; par ailleurs, des informations sur le projet de conférence sur le thème du numérique et de l'autonomisation des femmes, organisée conjointement avec l'OIF, seront communiquées lors de la prochaine réunion de la Commission politique. La présidence arménienne invite les États et gouvernements ainsi que les acteurs de la Charte de la Francophonie à poursuivre leur contribution pour enrichir les tableaux mis à disposition en communiquant leurs propres initiatives. La Secrétaire générale rappelle, à cette occasion et dans la perspective du prochain Sommet, la responsabilité commune d'assurer un meilleur suivi des décisions prises, ce qui passe par l'adoption de textes concis, avec des engagements concrets et opérationnels.

Le Conseil permanent a en outre pris note des informations communiquées par la Tunisie sur la préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet, reporté en 2021 en raison de la pandémie de la Covid-19 et qui se tiendra à Djerba. Il prend note que les dates précises de ce Sommet, qui pourrait se dérouler entre fin octobre et début décembre 2021, seront communiquées au cours du mois de septembre 2020. Le Conseil adresse ses encouragements et son plein soutien à la Tunisie. La Secrétaire générale souligne que le report du Sommet permettra d'approfondir certains sujets en vue de proposer une Francophonie encore plus rénovée aux chefs d'État et de gouvernement.

**CPF-110/2020/D1120 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a fait part en premier lieu de la poursuite du grand chantier de transformation dont le mandat lui a été confirmé par la CMF de Monaco afin de rendre l'Organisation plus efficace, plus agile, mieux concentrée sur ce qui fait sa valeur ajoutée et plus visible. Réaffirmant, dans ce cadre, la nécessité que l'Organisation gagne aussi en influence, elle annonce, en lien avec la décision prise par les dernières instances de standardiser et d'uniformiser les représentations extérieures de l'OIF, la nomination prochaine de ses premiers représentants qui seront des relais diplomatiques majeurs dans leur espace géographique d'accréditation. La Secrétaire générale annonce également la prochaine ouverture du bureau de l'OIF à Tunis.

En matière de coopération, la Secrétaire générale fait notamment part des initiatives que l'Organisation déploie en direction de la jeunesse, telles que :

- la consultation jeunesse menée dans le cadre du cinquantenaire de la Francophonie et visant à associer davantage les jeunes aux programmes de l'Organisation et à créer une relation constante avec eux au-delà de cette consultation qui connaît un vif succès ;
- la création d'une radio pour la jeunesse du Sahel pour contribuer au vivre ensemble et à une vision constructive de l'avenir dans cette région en proie à une forte instabilité.

Elle met en outre l'accent sur l'attention particulière accordée aux femmes de l'espace francophone en situation de vulnérabilité, avec la création du Fonds de solidarité de la Francophonie pour les femmes, première pierre d'une grande mobilisation durable qui vise à soutenir des actions de terrain en faveur de l'émancipation économique des femmes. Elle remercie d'ores et déjà les États et gouvernements de leur plein soutien, y compris financier, à cette initiative, dénommée *La Francophonie avec Elles*, et les informe qu'un événement pour promouvoir sa visibilité sera organisé à la rentrée.

S'agissant du groupe de travail Langue française, la Secrétaire générale souligne la pertinence de la réflexion déjà engagée sur les trois domaines prioritaires identifiés – l'éducation, les organisations internationales et le numérique – et la convergence sur, d'une part, la mise en place d'une Alliance francophone pour l'éducation, qui représente le plus grand défi de la Francophonie, et d'autre part, sur le dispositif de veille, d'alerte et d'action en faveur de la langue française et du multilinguisme au sein des organisations internationales, face au constat que la tendance au monolinguisme s'est encore amplifiée pendant la crise sanitaire. Par ailleurs, le Groupe de travail sur le numérique a engagé une réflexion pour identifier des actions prioritaires à mener dans ce domaine et aider la Francophonie à se doter d'une stratégie rénovée pour réduire la fracture numérique, principal enjeu dont la crise sanitaire a révélé et accentué l'ampleur, renforçant ainsi la pertinence de mettre ce sujet au cœur des priorités de la Francophonie.

L'Administratrice, M<sup>me</sup> Catherine Cano, a confirmé que le contexte de la pandémie de la Covid-19 a conduit l'Organisation à revoir en profondeur ses actions et son fonctionnement, processus qui avait déjà été engagé à la suite des audits menés, principalement l'audit organisationnel effectué par KPMG début 2020 et qui a abouti au plan de transformation évoqué par la Secrétaire générale, articulé autour des six premiers chantiers suivants : le pilotage financier, les ressources humaines, les systèmes d'information, le contrôle interne, l'ancrage dans le monde à travers les unités hors siège, le modèle d'action de l'Organisation, qui doit être plus ambitieux, avec moins de projets mais des projets plus à l'échelle et plus impactants. C'est dans cet objectif que, de la quarantaine de projets parfois éparpillés et redondants, la planification a été resserrée autour de 25 projets phares mieux ciblés et plus transversaux, répondant davantage aux enjeux des populations et de la jeunesse en particulier. L'Administratrice souligne également l'objectif de doter l'OIF d'une stratégie appropriée en matière de ressources humaines.

En ce qui concerne l'état d'avancement des actions mises en place dans le contexte de la Covid-19, l'Administratrice souligne que les projets en éducation, notamment Ifadem, ont été réadaptés pour contribuer à la continuité pédagogique, fortement remise en cause par les mesures de confinement. Elle fait état également de la plateforme *Solidarité Covid-19*, qui a permis une très large mobilisation des innovateurs et un fructueux partage de solutions innovantes, dont certaines sont ou seront soutenues pour être développées à une plus grande échelle. S'agissant de la lutte contre la désinformation qui a aussi révélé toute son acuité au cours de la crise sanitaire, des appuis et des webinaires sur les outils de vérification des faits et de lutte contre l'infoc ont été mis en place. L'Administratrice souligne que tous ces projets, tout comme le FFF, ont une vocation structurelle et sont appelés à être intégrés dans l'offre programmatique de l'Organisation. Elle évoque par ailleurs la poursuite du projet de mobilité des

enseignants, le déploiement de nouveaux Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), l'appui au secteur de la culture, la restructuration des actions en matière de numérique, d'économie ou de développement durable.

S'agissant de la situation financière de l'Organisation, l'Administratrice indique que, sous réserve de leur certification finale, les états financiers de l'année 2019 donneraient lieu à un redressement, grâce à un excédent estimé à 1,8 millions €, et ce après deux années consécutives de déficit, respectivement de 2,1 millions en 2017 et 3,1 millions € en 2018. Elle rappelle la décision de la Secrétaire générale concernant le report de la clôture annuelle des comptes de l'OIF pour l'exercice 2019, à la suite de certaines difficultés techniques rencontrées par l'OIF et compte tenu du fait que les auditeurs externes n'ont pas pu effectuer leur mission de certification au Siège en raison de la pandémie ; toutefois, l'ensemble des diligences seront dûment menées afin que le rapport de l'Auditeur externe soit présenté à la prochaine CMF. Concernant le budget 2020, l'Administratrice indique qu'il a été révisé, passant de 74,6 millions à 71,3 millions € ; il prend en considération les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les dépenses prévues, s'agissant notamment de certaines activités de la programmation, du report du Sommet ou de la célébration du cinquantenaire de la Francophonie. En se référant à la décision de la CMF de Monaco, l'Administratrice fait part du projet de résolution portant sur le budget révisé 2020 de l'OIF soumis au CPF, les recettes réelles étant inférieures à celles prévues lors de la dernière session de la CMF. Elle salue à cet égard la décision de relancer l'examen de la problématique récurrente des arriérés de contributions statutaires au sein du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie. Elle remercie les États et gouvernements pour leur confiance et leurs diverses contributions à l'OIF.

Le Conseil permanent félicite la Secrétaire générale et l'Administratrice pour le volontarisme et la réactivité qu'elles ont démontrés pour assurer la continuité de l'Organisation dans la situation inédite créée par la Covid-19 et pour maintenir un haut niveau d'intervention, avec des initiatives ajustées à la nouvelle situation internationale. À cet égard, il se réjouit et félicite particulièrement la Secrétaire générale pour la création du Fonds de solidarité de la Francophonie pour les femmes, *La Francophonie avec Elles*, auquel l'Unité égalité femmes-hommes, consolidée par l'arrivée récente de sa responsable, apportera une précieuse contribution, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie adoptée à Erevan. Il exprime également sa grande satisfaction pour la contribution apportée à la continuité pédagogique dans le contexte du confinement imposé dans la quasi-totalité des États et gouvernements membres ainsi que pour la veille économique sur les impacts de la pandémie.

Le Conseil permanent apporte également son plein appui aux chantiers de transformation déjà engagés par l'OIF à la suite des conclusions de l'audit organisationnel pour mettre en place un fonctionnement plus efficace et efficient, fondé sur la transparence, l'agilité, la rigueur et la gestion axée sur les résultats, incluant le renforcement du processus de suivi-évaluation. Il l'encourage à mener à bien ces processus de rationalisation et d'optimisation des ressources, y compris par l'élaboration d'une stratégie de ressources humaines appropriée et prend bonne note de la modification et de la nouvelle structuration du plan d'organisation.

Le Conseil permanent approuve les projets phares, qui s'inscrivent dans l'esprit de solidarité et dans les champs d'actions prioritaires de la Francophonie et qui illustrent la plus-value de l'action de l'Organisation en matière de jeunesse, de langue française, de numérique et d'économie dans une approche de développement durable. Il apporte son plein soutien au projet d'Alliance francophone pour l'éducation, en réitérant l'importance cruciale de ce domaine. Il suit avec attention la poursuite de la réflexion pour l'actualisation des stratégies numérique et économique.

Le Conseil permanent prend note de la nomination de M. Rigobert Pinga-Pinga, comme directeur de l'audit interne de l'OIF. Il a par ailleurs entendu l'intervention du nouveau président du Comité d'audit, M. Abdel Mounim Zaghloul, qui a notamment partagé le souhait

de la Secrétaire générale et de l'Administratrice de faire du comité d'audit un vrai partenaire de confiance dans le cadre du mandat de ce comité auprès de l'OIF.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine

- les conclusions des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> réunions du Groupe de travail la Langue française ;
- les conclusions des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réunions du Groupe de travail sur le numérique ;
- les recommandations de la 18<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie ;
- les conclusions des 107<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> réunions de la Commission économique ;
- les conclusions des 160<sup>e</sup> et 161<sup>e</sup> réunions de la Commission de coopération et de programmation (CCP) ;
- les recommandations des 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup> et 65<sup>e</sup> réunions de la Commission administrative et financière.

Par conséquent, le Conseil permanent :

- entérine la décision de report de la clôture annuelle des comptes de l'OIF pour l'exercice 2019 ;
- adopte le budget révisé 2020 de l'OIF et la résolution y afférente ;
- adopte la résolution portant création du Fonds de solidarité de la Francophonie pour les femmes *La Francophonie avec Elles* ;
- entérine les nouvelles dates proposées pour les IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en République démocratique du Congo, qui se tiendront du 19 au 28 août 2022 ;
- désigne Monaco comme membre du Comité d'audit de l'OIF en remplacement de la France, qui y siège actuellement de droit en sa qualité de présidente de la CCP, et ce pour la durée du mandat de la France restant à courir au sein du Comité d'audit ;
- décide du renouvellement partiel du comité de pilotage de l'IFEF pour la période 2020-2024 selon les modalités suivantes :
  - concernant le siège de la zone Europe occidentale : France pour la période 2020-2022, puis Fédération Wallonie-Bruxelles pour la période 2022-2024 ;
  - concernant le siège de la zone Amériques : Canada/Nouveau-Brunswick pour la période 2020-2022, puis Canada-Québec pour la période 2022-2024.

### **CPF-110/2020/D1121 : Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde ainsi que celles de la Confémén, de la Conféjes et du Comité de suivi de la Conférence des OING et ONG.

L'ensemble des intervenants ont fait part des difficultés rencontrées du fait de la pandémie de la Covid-19 et de leurs actions pour adapter leur fonctionnement à ce contexte, ainsi que des initiatives déployées pour contribuer à répondre aux nouveaux défis créés par la crise et ses conséquences.

Le nouveau recteur de l'AUF a en outre fait part du lancement d'une consultation mondiale de la francophonie scientifique, qui vise à ce que toutes les prochaines actions de l'Agence universitaire soient basées sur les besoins et les réalités remontant du terrain, notamment les étudiants et la société civile. Par ailleurs, il annonce avec fierté que la parité parfaite est désormais atteinte au sein du directoire de l'AUF. Le directeur général de TV5 Monde a notamment confirmé le lancement en septembre 2020 de la plateforme numérique francophone, gratuite et mondiale *TV5Monde Plus*. Le recteur de l'Université Senghor a évoqué le soutien apporté aux étudiants de l'Université, qui seront pris en charge au-delà de l'année universitaire pendant toute la période estivale, vu l'impossibilité de rentrer dans leurs pays. Il

a lancé un appel à toutes les délégations à participer à un élan de solidarité envers les étudiants de l'Université en les accueillant ou en les mettant en contact avec des structures susceptibles de les accueillir en stage entre mars et septembre 2021. Le Secrétaire permanent de l'AIMF a fait part de l'appui apporté aux maires dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19, que ces élus affrontent en première ligne. Face à cette crise qui menace non seulement le tissu sanitaire et économique, mais également le tissu social, l'AIMF poursuit aussi son engagement contre le racisme et réaffirme que le Vivre ensemble et la force du dialogue des cultures sont plus que jamais pertinents.

Le secrétaire général de la Confémen a mentionné les actions déployées dans le cadre de la continuité pédagogique et témoigné de la capacité de mobilisation et de solidarité agissante dont les ministres de l'éducation ont fait preuve dans ce contexte. Il s'est, par ailleurs, félicité de l'étroite coopération mise en œuvre avec l'Administratrice durant cette période et exprimé son soutien total à l'initiative de la Secrétaire générale relative à la mise en place de l'Alliance francophone pour l'éducation. Le secrétaire général de la Conféjes s'est notamment réjoui du premier échange organisé au sein de la CCP sur les activités de la Conféjes et fait part de la contribution de la Conféjes à la consultation jeunesse. En exprimant son plein appui au FFF, il a annoncé que la Conféjes y apportera une contribution à hauteur de 15 000€.

Le Conseil permanent a en outre entendu l'intervention de la présidente de la Conférence des OING/ONG (COING) qui a notamment affirmé que la pandémie de la Covid-19 et l'assassinat raciste de George Floyd aux États-Unis interpellent sur l'absolue nécessité de se questionner et d'agir pour un monde plus solidaire, plus juste et durable. Par ailleurs, tout en saluant le nouveau partenariat avec les instances de la Francophonie qui permet à la COING de prendre part à un certain nombre d'instances et groupes de travail, elle a fortement plaidé pour une plus grande inclusion encore de la société civile et contre les suspicions dont elle continue quelquefois de faire l'objet.

Le Conseil permanent a salué les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes pour la résilience dont ils ont fait preuve dans le contexte de la Covid-19 et les initiatives pertinentes qu'ils ont déployées en réponse à cette crise.

#### **CPF-110/2020/D1122 : Candidatures francophones**

Le Conseil permanent prend acte des candidatures ci-après et du soutien de la Francophonie sollicité par ces deux pays :

- la Mauritanie présente la candidature de M. Hassena Ould Ely au poste de directeur général de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna) ;
- le Cameroun présente la candidature de M. Djibril Younouss au poste de vice-directeur général de l'Union postale universelle (UPU).

#### **CPF-110/2020/D1123 : Dates et lieux des prochaines sessions des instances**

Les prochaines sessions des instances sont ainsi prévues :

- 111<sup>e</sup> session du CPF, les 4 et 5 novembre 2020 ;
- 37<sup>e</sup> session de la CMF, les 24 et 25 novembre 2020.

Ces dates ainsi que les modalités d'organisation de ces sessions seront à confirmer ultérieurement, en fonction de l'agenda international et de l'évolution de la situation sanitaire.